



Barème des honoraires de l'agence Nogent

à compter du 15 janvier 2021

VENTE

TRANCHES DU PRIX DE VENTE CUMULATIVES :

*10% TTC de 60 000€ à 100 000€
3% TTC au-delà de 100 000€*

*Honoraires sur non bâti : 10% du prix de vente
Minimum sur Transaction : 6 000€ TTC*

Honoraires à la charge des vendeurs

LOCATION

*Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989
pour les autres baux d'habitation (hors résidence principale) et logements meublés :*

Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :

*8€ TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire
8€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur*

Etat des lieux d'entrée :

*3€ TTC/m² de surface habitable à la charge du locataire
3€ TTC/m² de surface habitable à la charge du bailleur*

OU (à l'avantage des clients)

*Un loyer hors charges TTC à la charge du locataire
Un loyer hors charges TTC à la charge du bailleur*

GESTION LOCATIVE

Pack Classique : 6% TTC sur les encaissements
Pack Confort : 7.5% TTC sur les encaissements
Pack Privilège : 10% TTC sur les encaissements

CESSION DE BAIL ET FONDS DE COMMERCE

10% TTC du montant de la cession